Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le - 7 JUIN 2023



ID: 031-213102825-20230524-DEL22023048-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet: Demande de subvention Aide à la diffusion de proximité auprès du Conseil Régional pour le concert « La Marmaille Post Fanfare » le 24 juin 2023.

Délibération n° 2023.05.24.048

Rapporteur : Edith PAPIN TOUZET

Madame Edith PAPIN TOUZET, Maire adjointe, expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil régional Occitanie au titre de l'aide à la diffusion de proximité pour la programmation du concert de La Marmaille Post Fanfare, 24 juin 2023 à 21h30, dans le parc de l'Hôtel de ville de Launaguet.

Titres Spectacles/Concerts	Cachet HT (Association non assujettie à TVA)	Montant de l'aide demandée*
LA MARMAILLE POST FANFARE	1780€	712 €
* L'aide accordée est de 40°		acle HT et hors frais annexes

Les membres du Conseil Municipal sollicitent une subvention auprès du Conseil la Régional Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité, et précisent que la dépense est inscrite au budget 2023 de la ville.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- sollicitent une subvention auprès du Conseil la Régional Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité,
- précisent que la dépense est inscrite au budget 2023 de la ville.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /

Date convocation et affichage : 17 mai 2023

Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture

- publication ou notification - 7 JUIN 2023 Étaient présents (es): Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET.

Étaient excusés représenté(es): Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à F. CHEURET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE).

Absent: /

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien: http://www.telerecours.fr